

Corteva Agriscience^{MC}: CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

Date de révision : juin 2020/Corteva Agriscience^{MC} Convention d'utilisation de la technologie du Canada

La présente Convention d'utilisation de technologies, conclue entre le Producteur et Corteva Agriscience^{MC} (définis ci-dessous), énonce les conditions en vertu desquelles le Producteur doit utiliser les Semences dotées de la Technologie issue de Corteva.

En signant ci-dessous, le soussigné reconnaît ce qui suit : (1) avoir lu et compris les conditions de la présente Convention, y compris les conditions à la page suivante, (2) être pleinement autorisé à conclure la présente Convention au nom du Producteur nommé dans la section « Renseignements sur le Producteur » ci-dessous, et (3) que les conditions de la présente Convention lient juridiquement le Producteur et toutes les personnes et entités qui sèmeront et produiront des cultures à partir des Semences au nom du soussigné et du Producteur.

Par : _____
Signature autorisée du Producteur Date Titre du signataire

Nom en lettres moulées du signataire

Numéro de client ou de partenaire d'affaire

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR : Remplissez la section A OU la section B (VEUILLEZ ÉCRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES)

<p>Section A – À l'intention des travailleurs autonomes (entreprise individuelle)</p> <p>_____</p> <p>Nom du Producteur – Prénom Initiale du second prénom Nom de famille</p> <p>_____</p> <p>Nom de l'exploitation agricole ou nom d'entreprise (d/b/a)</p> <p>_____</p> <p>Adresse complète</p> <p>_____</p> <p>Ville Province Code postal</p> <p>_____</p> <p>Téléphone</p> <p>_____</p> <p>Adresse de courriel</p>	<p>Section B : À l'intention des Producteurs commerciaux</p> <p>_____</p> <p>Nom de l'entreprise Type d'entreprise Corporation Société de personnes (cochez une case) : Société à responsabilité limitée (SARL) Autres</p> <p>_____</p> <p>Représentant autorisé</p> <p>_____</p> <p>Adresse complète</p> <p>_____</p> <p>Ville Province Code postal</p> <p>_____</p> <p>Téléphone</p> <p>_____</p> <p>Adresse de courriel</p>
---	---

Section C : Détaillant de semences

Nom de l'entreprise

Ville Province Code postal

Section D - Corteva

Faites parvenir les ententes complétées sur papier au moyen d'une des options suivantes :

- [Courriel : \[agreements@accelerate.com\]\(mailto:agreements@accelerate.com\)](mailto:agreements@accelerate.com)
- Poste : AgCelerate, PO Box 221679, Charlotte, NC 28222-1679

1. DÉFINITIONS: Chacun des termes suivants a la signification indiquée ci-dessous :

« **Convention** » désigne, à partir de n'importe quelle date de détermination, la présente Convention d'utilisation de la technologie ainsi que les versions les plus récentes des (i) Guides d'utilisation du produit et des (ii) Avis de notification, lesquelles sont incorporées aux présentes et considérées comme une partie intégrante de la présente Convention.

« **Technologie Colex-D^{MD}** » désigne un ensemble de technologies d'herbicide, propriété exclusive de Corteva, composé d'une formulation évoluée de 2,4-D choline et de procédés de fabrication novateurs, conçus spécialement pour fournir une très faible volatilité, minimiser le risque de dérive physique, réduire les odeurs et améliorer les caractéristiques de manutention.

« **Corteva** » et « **Corteva Agriscience** » désignent, collectivement, DAS, Pioneer, DuPont et leurs sociétés affiliées.

« **Détenteur d'un permis Corteva** » désigne une entité qui détient un accord actif, valide et en vigueur avec DAS ou Pioneer, qui lui accorde une licence lui donnant le droit de produire et de vendre la technologie de caractères des semences de Corteva dans ses produits de semences.

« **Technologie issue de Corteva** » désigne le germoplasme et toutes les technologies associées aux caractères des semences actuelles et futures, propriétés exclusives de Corteva, conformément aux Avis de mise à jour qui s'appliquent. La Technologie issue de Corteva actuellement visée par les Droits autorisés par la présente Convention comprend notamment, mais sans s'y limiter, les Brevets énumérés dans les Avis de mise à jour fournis au moment de la signature de la présente Convention ou ultérieurement.

« **DAS** » et « **Dow AgroSciences** » désignent Dow AgroSciences Canada Inc.

« **DuPont** » désigne E. I. du Pont de Nemours et compagnie.

« **Herbicide Enlist^{MC}** » désigne un herbicide agricole à base de 2,4-D choline doté de la Technologie Colex-D.

« **Producteur** » désigne l'agriculteur lui-même ou l'entité agricole décrite dans la section « Renseignements sur le Producteur » applicable.

« **Droits autorisés** » désigne les revendications de brevet, les secrets commerciaux, les droits acquis en vertu de la Loi sur les semences du Canada et de la Loi sur la protection des obtentions végétales du Canada (ou ses lois équivalentes à l'étranger), ainsi que les autres droits de propriété intellectuelle liés à la Technologie issue de Corteva qui sont raisonnablement nécessaires à l'exploitation de la licence limitée du Producteur accordée en vertu de l'article 2 des présentes à l'égard des Semences achetées ou de la Lignée souche. Les Droits autorisés à partir de la date de détermination sont définis dans l'Avis de mise à jour en vigueur.

« **Brevets** » désigne les brevets de Corteva détenus aux États-Unis ou au Canada.

Inscription : Cochez la case pour recevoir des communications numériques de Corteva Agriscience^{MC}

Oui, j'aimerais recevoir des conseils agronomiques, des offres spéciales, des renseignements sur les produits, des nouvelles et des mises à jour de Corteva Agriscience^{MC} par voie électronique.

« **Pioneer** » désigne la Société Pioneer Hi-Bred Canada et Société Pioneer Hi-Bred Production.

« **Guide d'utilisation du produit** » et « **Guide** » désignent les documents publiés et mis à jour par Corteva périodiquement, qui précisent, entre autres, les pratiques de gestion responsable pour les Semences, l'Herbicide Enlist et la Technologie issue de Corteva. Les Guides pour les Semences achetées feront partie intégrante de la présente Convention. L'utilisation de la Technologie issue de Corteva par le Producteur est soumise aux conditions du Guide publié sur le site www.traitstewardship.corteva.ca/fr, qui peut être mis à jour périodiquement par Corteva.

« **Culture de production** » désigne les Semences produites par le Producteur pour Corteva ou le Détenteur d'un permis Corteva dans le cadre d'une convention de production valide, laquelle culture est contrôlée par Corteva ou le Détenteur d'un permis Corteva.

« **Semence achetée** » désigne les Semences achetées par le Producteur auprès d'un Vendeur de semences en vertu d'une Convention d'utilisation de la technologie dûment signée par le Producteur et Corteva, modifiée conformément aux Avis de mise à jour notamment.

« **Représentants** » désignent les représentants de Corteva et de tout propriétaire de Technologie issue de Corteva.

« **Semence** » désigne les semences de plantation agricole dotées de la Technologie issue de Corteva vendues par les Vendeurs de semences. La « Semence » peut être dotée d'une Technologie de caractère d'une tierce partie qui fait l'objet des conventions de licence distinctes établies par le fournisseur.

« **Vendeur de semences** » désigne Corteva Agriscience et les entités autorisées par Corteva à vendre les Semences.

« **Lignée souche** » désigne les Semences de Corteva ou du Détenteur d'un permis Corteva mises à la disposition d'un Producteur pour cultiver une Culture de production.

« **Technologie de caractère d'une tierce partie** » désigne une technologie de caractère exclusive à un fournisseur de technologie autre que Corteva.

« **Avis de mise à jour** » désigne une communication à l'intention des Producteurs qui contient des conditions mises à jour relatives à la présente Convention, lesquelles peuvent contenir des renseignements sur les nouvelles Technologies issues de Corteva et celles qui sont déjà en place, y compris, entre autres choses, les Brevets autorisés en vertu de la présente Convention et les ajouts aux conditions de la présente Convention ou les modifications qui y sont apportées. Chaque Avis de mise à jour pour les Semences achetées fera partie intégrante de la présente Convention, et l'utilisation de Semences ou de la Technologie issue de Corteva par le Producteur suivant la réception d'un Avis de mise à jour pour les Semences achetées constitue l'acceptation, par le Producteur, de toutes les conditions dans l'Avis de mise à jour.

2. LICENCE LIMITÉE : Une fois que Corteva approuvera la présente Convention non modifiée et dûment signée par le Producteur, le Producteur se voit octroyer et accepte par les présentes, sur et sous réserve des conditions de la présente Convention, une licence limitée, non transférable, révocable et non exclusive par Corteva visée par les Droits autorisés, lui permettant (i) d'acheter des Semences auprès d'un Vendeur de semences ou Détenteur d'un permis Corteva et (ii) de planter des Semences achetées pour produire une seule culture commerciale au Canada durant une seule saison ou, (iii) si le Producteur a conclu une convention de production de semences valide et à jour avec Corteva ou le Détenteur d'un permis Corteva, de planter des Lignées souches pour produire une seule Culture de production au Canada, à la condition que toutes les Cultures de production soient livrées à Corteva ou au Détenteur d'un permis Corteva ou mises à leur disposition.

En outre, quand le Producteur achète ou reçoit des Semences ou des Lignées souches ou plante des Semences ou des Lignées souches dotées de la technologie Enlist^{MC} le Producteur recevra une licence limitée pour l'utilisation d'Herbicides Enlist dans les cultures Enlist^{MC} cultivées à partir des Semences achetées ou des Lignées souches. La présente licence limitée couvre seulement les activités du Producteur au Canada et n'autorise pas ce dernier à planter au Canada des Semences qui ont été achetées ou acquises dans un autre pays ni à planter dans un autre pays des Semences qui ont été achetées ou acquises au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour consulter la Convention d'utilisation de la technologie en vigueur, l'Avis de mise à jour ou le Guide d'utilisation du produit, visitez le site Web www.traitstewardship.corteva.ca/fr ou communiquez avec Corteva Agriscience en composant le 1 800 667-3852.

